

Département du Var

## VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT-CYR-SUR-MER

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2020 – 10 - 01

Séance du 13 octobre 2020

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents 29

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt, le treize octobre,

Représentés : 4

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT- CYR-SUR-MER réuni, en raison du contexte sanitaire, à l'Espace Provence, conformément à l'information préalable de Monsieur le Préfet du Var, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

*Etaient présents* : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

*Adjoint*s : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE  
Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON,  
LUCIANO.

GARANTIE PARTIELLE  
D'EMPRUNTS SOLLICITEE  
PAR VAR HABITAT

*Conseillers Municipaux* : Mesdames AIELLO Béatrice, BEAUDOIN Anne-Laure, ETCHANCHU Helen, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, Messieurs BAIXE Bruno, BERARD Alain, GUEGUEN Yannick, LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan, PAMELLE Johann, PEYRARD Christian, ROCHE Jean-Paul, VALENTIN Jean-Michel.

EMPRUNTS CONTRACTES  
AUPRES DE LA CAISSE DES  
DEPOTS ET CONSIGNATIONS  
DANS LE CADRE  
DE LA CONSTRUCTION  
DE 20 LOGEMENTS  
LOCATIFS SOCIAUX

*Etaient représentés* :

*Conseillers Municipaux* : Mesdames Laurene CATANI (procuration à Madame Andrée SAMAT), Mireille NEVIERE-MAESTRONI (procuration à Madame Corinne ROCHE-SANNA, Messieurs Dominique HOCQUET (procuration à Monsieur Yvan MAUBE), Dominique OLIVIER (procuration à Madame Laura GENEVOIS)

BOULEVARD DE LA LITORNE

RESIDENCE  
« LES SARMENTS »  
(EX. LITORNE)

<<◇◇>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

Rapporteur :  
Madame Andrée SAMAT

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20201013-DEL20201001-AU  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

Var Habitat réalise un programme de logements locatifs sociaux collectifs (14 PLUS, 6 logements PLAI) – Boulevard de la Litorne, résidence dénommée « Sarments » (ex. Litorne).

Cette opération sera financée par un emprunt d'un montant total de **2 195 204 €** souscrit par VAR HABITAT auprès de la Caisse des dépôts et Consignations. Ledit contrat de prêt est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Conformément aux dispositions de l'article L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Var Habitat sollicite la garantie partielle à hauteur de 50 % de la Commune de Saint-Cyr-sur-Mer (le solde faisant l'objet d'une demande de garantie auprès du Conseil Départemental du Var), pour ces emprunts, destinés à financer la charge foncière et la construction :

**Les caractéristiques financières de chaque ligne du prêt sont les suivantes :**

<b>OFFRE CAISSE DES DEPOTS ET DES CONSIGNATIONS</b>				
<b>Caractéristiques de la Ligne du Prêt</b>	<b>PLAI</b>	<b>PLAI FONCIER</b>	<b>PLUS</b>	<b>PLUS FONCIER</b>
<b>Enveloppe</b>	-	-	-	-
<b>Identifiant de la Ligne du Prêt</b>	5365401	5365402	5365399	5365400
<b>Montant de la Ligne du prêt</b>	283 898 €	296 915 €	635 135 €	664 256 €
<b>Commission d'instruction</b>	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Durée de la période</b>	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
<b>Taux de la période</b>	0,3 %	0,85 %	1,1 %	0,85 %
<b>TEG de la Ligne du Prêt</b>	0,3 %	0,85 %	1,1 %	0,85 %
<b>Phase d'amortissement</b>				
<b>Durée</b>	40 ans	60 ans	40 ans	60 ans
<b>Index<sup>1</sup></b>	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
<b>Marge fixe sur index</b>	- 0,2 %	0,35 %	0,6 %	0,35 %
<b>Taux d'intérêt<sup>2</sup></b>	0,3 %	0,85 %	1,1 %	0,85 %
<b>Périodicité</b>	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
<b>Profil d'amortissement</b>	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
<b>Condition de remboursement anticipé volontaire</b>	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
<b>Modalité de révision</b>	DR	DR	DR	DR
<b>Taux de progressivité des échéances</b>	0 %	0 %	0 %	0 %

Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360	30 / 360	30 / 360

<sup>1</sup> A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent Contrat est de 0,5 % (livret A),

<sup>2</sup> Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'index de la Ligne du Prêt

<b>OFFRE CAISSE DES DEPOTS ET DES CONSIGNATIONS (multi-périodes)</b>		
<b>Caractéristiques de la Ligne du Prêt</b>	<b>PHB</b>	<b>PRET BOOSTER</b>
Enveloppe	2.0 tranche 2018	Taux fixe Soutien à la production
Identifiant de la Ligne du Prêt	5365403	5365404
Durée d'amortissement de la Ligne de Prêt	40 ans	60 ans
Montant de la Ligne du prêt	175 000 €	140 000 €
Commission d'instruction	100 €	0 €
Pénalité de dédit	-	Indemnité actuarielle sur courbe OAT
Durée de la période	Annuelle	Annuelle
Taux de la période	0,37 %	1,04 %
TEG de la Ligne du Prêt	0,37 %	1,04 %
<b>Phase d'amortissement 1</b>		
Durée du différé d'amortissement	240 mois	240 mois
Durée	20 ans	20 ans
Index	Taux fixe	Taux fixe
Marge fixe sur index	-	-
Taux d'intérêt	0 %	0,99 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire	Amortissement prioritaire
Condition de remboursement anticipé volontaire	Sans indemnité	Indemnité actuarielle sur courbe OAT
Modalité de révision	Sans objet	Sans objet
Taux de progressivité de l'amortissement	0 %	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20201013-DEL20201001-AU  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>OFFRE CAISSE DES DEPOTS ET DES CONSIGNATIONS (multi-périodes)</b>		
<b>Caractéristiques de la Ligne du Prêt</b>	<b>PHB</b>	<b>PRET BOOSTER</b>
<b>Enveloppe</b>	2.0 tranche 2018	Taux fixe Soutien à la production
<b>Identifiant de la Ligne du Prêt</b>	5365403	5365404
<b>Durée d'amortissement de la Ligne de Prêt</b>	40 ans	60 ans
<b>Montant de la Ligne du prêt</b>	175 000 €	140 000 €
<b>Commission d'instruction</b>	100 €	0 €
<b>Pénalité de dédit</b>	-	Indemnité actuarielle sur courbe OAT
<b>Durée de la période</b>	Annuelle	Annuelle
<b>Taux de la période</b>	0,37 %	1,04 %
<b>TEG de la Ligne du Prêt</b>	0,37 %	1,04 %
<b>Phase d'amortissement 2</b>		
<b>Durée</b>	20 ans	40 ans
<b>Index<sup>1</sup></b>	Livret A	Livret A
<b>Marge fixe sur index</b>	0,6 %	0,6 %
<b>Taux d'intérêt<sup>2</sup></b>	1,1 %	1,1 %
<b>Périodicité</b>	Annuelle	Annuelle
<b>Profil d'amortissement</b>	Amortissement prioritaire	Amortissement prioritaire
<b>Condition de remboursement anticipé volontaire</b>	Sans indemnité	Indemnité actuarielle sur courbe OAT
<b>Modalité de révision</b>	SR	SR
<b>Taux de progressivité de l'amortissement</b>	0 %	0 %
<b>Mode de calcul des intérêts</b>	Equivalent	Equivalent
<b>Base de calcul des intérêts</b>	30 / 360	30 / 360

<sup>1</sup>A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent Contrat est de 0,5 % (livret A),

<sup>2</sup>Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'index de la Ligne du Prêt

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20201013-DEL20201001-AU  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu le Contrat de prêt n° 111824 en annexe signé entre Var Habitat ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

Le Conseil Municipal par :

27 voix POUR

6 ABSTENTIONS (Messieurs Yvan MAUBE, Alain BERARD, Dominique HOCQUET (procuration à Monsieur Yvan MAUBE), Mesdames Béatrice AIELLO, Mireille NEVIERE-MAESTRONI (procuration à Madame Corinne ROCHE-SANNA), Corinne ROCHE-SANNA)

Adopte l'exposé qui précède,

Accorde la garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **2 195 204 €** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations, selon les caractéristiques financières aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 111824 des emprunts souscrits pour cette opération constitué de six lignes du prêt.

Ledit contrat de prêt est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Philippe BARTHELEMY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20201013-DEL20201001-AU  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

